# HISTOIRE DES ŒUVRES DE CHARITÉ DANS LA VILLE DE DOLE

PAR

# André Pierre PIDOUX

Licencié en droit

### INTRODUCTION

Considérations générales. On comprend dans le sujet non seulement les institutions charitables, mais encore toutes les œuvres de charité publique ou privée qui sont trop isolées ou trop spontanées pour avoir le caractère d'une institution. Tableau général des œuvres destinées à Dole à secourir les misères physiques, intellectuelles ou morales. Exposé sommaire des Sources.

# PREMIÈRE PARTIE

LES HOPITAUX

#### CHAPITRE PREMIER

L'HÔPITAL DU SAINT-ESPRIT-SUR-LE-PONT OU HÔPITAL
DU SAINT-ESPRIT DE BOURGOGNE

Cet hôpital semble avoir été fondé par le comte Raynaud III mort en 1148. On a des documents dès 1223; l'ordre du Saint-Esprit s'y installe dès le début du xm<sup>e</sup> siècle. Il est doté en 1320 par la comtesse Mahaut; sa description en 1342, et divers actes qui le concernent au xv<sup>e</sup> siècle. Ruiné au moins en partie lors du sac de

Dole par les armées du roi Louis XI en mai 1479, il est restauré de 1516 à 1524 par les soins de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche. Description des bâtiments et leur histoire jusqu'à la suppression de l'hôpital en 1773. Ses revenus et ses charges aux xvie, xviie et xviiie siècles.

Dès le xve siècle, l'hôpital du Saint-Esprit de Dole dépend de la maison du Saint-Esprit de Besançon. La ville de Dole lutte pour l'indépendance de cet hôpital. L'importance de la maison va sans cesse en diminuant. La ville s'en désintéresse peu à peu. L'hospitalité n'y était plus exercée dès 1686 et l'hôpital ne servait plus qu'à loger provisoirement les enfants trouvés avant qu'on les envoyât à Besançon. En 1773, l'hôpital de Besançon fait un accord avec la ville de Dole; celle-ci acquiesce à l'union de l'hôpital de Dole à la maison de Besançon ordonnée par Louis XIV en 1708; l'hôpital de Besançon s'engage à recevoir gratuitement les enfants trouvés à Dole, et, moyennant un prix modique, un certain nombre de bâtards nés à Dole.

Renseignements divers sur la manière dont l'hospitalité était exercée aux xvie et xviie siècles à l'hôpital du Saint-Esprit-sur-le-Pont. La maison servait surtout à recevoir des pauvres et des malades étrangers, et les enfants exposés; c'est donc à la fois un hôpital et un hospice.

A la faveur de la Révolution, l'hôpital de Besançon refuse d'exécuter ses engagements et de recevoir les enfants exposés à Dole. Il a donc profité injustement des biens de l'hôpital de Dôle. Mesures transitoires prises durant la Révolution au sujet des enfants exposés.

# CHAPITRE II

L'HÔPITAL NOTRE-DAME D'ARANS ET LE PETIT HÔPITAL

On n'a point de renseignements sur cette maison avant le sac de 1479. Description et histoire des bâti-

ments de l'hôpital d'Arans; on lui adjoint dès le début du xvie siècle un petit bâtiment connu sous le nom de Petit hôpital. L'hôpital est supprimé en 1626 par union avec l'hôpital neuf et les bâtiments sont vendus. — Renseignements sur le mobilier, les bienfaiteurs et le service de la chapelle de l'hôpital d'Arans.

La ville amodie les revenus de l'hôpital moyennant une somme fixe. L'administration est confiée à un receveur sous le contrôle du conseil de ville, et la direction intérieure est remise à une femme laïque connue sous le nom de tante. L'hôpital d'Arans a lui aussi le caractère double d'hôpital et d'hospice, mais il est plus particulièrement affecté aux malheureux de la ville.

# CHAPITRE III

# L'HÔPITAL NEUF

Dès 1608, le conseil de ville constate la nécessité de fonder un hôpital plus spacieux et plus commode que les deux précédents. Les travaux, commencés en 1612, sont arrêtés en 1627; l'hôpital est partiellement habité dès 1625. L'achèvement de l'aile sur la rue Saint-Jacques se fait en 1687. Cette construction, importante et magnifique, est presque entièrement le produit de dons particuliers. Etat financier de la maison, sa description intérieure. L'administration en est faite par un conseil composé de députés des principaux corps de la ville. La direction, d'abord laïque, est remise en 1663 à des sœurs de la congrégation de l'hôpital de Beaune. Histoire de la communauté des religieuses, de ses démêlés avec l'archevêque, et des maisons qu'elle a fondées dans plusieurs villes de la province. L'hôpital neuf n'a plus le caractère d'hospice; il reçoit des malades civils et des malades militaires. La fondation Perron en 1788 lui rend un peu

le caractère d'hospice, par l'établissement de lits de vieillards. Résumé tiré d'une description faite en 4667 par le cistercien Meglinger. Bref récit des événements de 1789 à 1800. L'hôpital sort intact de la crise révolutionnaire.

# DEUXIÈME PARTIE SOINS DES MALADIES SPÉCIALES

# CHAPITRE PREMIER

LES LÉPREUX ET LA MALADIÈRE

On attribue la fondation de la Maladière au comte Raynaud III mort en 1148. Les bâtiments situés hors de la ville échappent au sac de 1479. Leur histoire et leur description. On les échange contre un domaine en 1590, et l'emplacement sert à élever le couvent des capucins. La présence d'un nouveau lépreux oblige à construire une autre léproserie qui subsistait encore, mais vide depuis longtemps, en 1681. Cet établissement était administré par un receveur nommé par le conseil de ville. Détails sur la condition des lépreux qui s'y trouvaient. Souvent la léproserie étant vide, au moins au xvre siècle, on emploie ses revenus au soulagement de diverses misères. L'union en faveur de l'ordre de Saint-Lazare est prononcée en 1681, mais non exécutée. La maladière est unie à l'hôpital neuf de Dole en 1697.

# CHAPITRE II

#### LES PESTIFÉRÉS

Liste très incomplète des épidémies de peste qui sévirent à Dole. Aspect de la ville en temps de peste. On barre les suspects en leurs maisons. Les malades sont relégués hors la ville, aux loges. Histoire de ce bâtiment et de sa chapelle; manière dont on y vit. Précautions hygiéniques contre le fléau. En 1589, le conseiller Grandjehan lègue 3.000 écus pour les pauvres pestiférés. En 1612 ce legs est attribué à l'hôpital neuf, à charge de secourir les pauvres pestiférés en temps d'épidémie. Aperçu, d'après divers traités manuscrits ou imprimés, des soins médicaux que l'on donnait à Dole aux pestiférés.

# CHAPITRE III

#### LA FOLIE ET LES MALADIES NERVEUSES

On ne s'occupe à Dole des fous qu'en tant qu'ils troublent la sécurité ou l'ordre public. La ville accorde des secours aux pauvres malades de cette catégorie; on les met en pension dans d'honnêtes familles à charge de les soigner et de les surveiller. Renseignements sur la manière dont on traitait, au xviiie siècle, les fous ayant de la fortune.

Quelques renseignements sur les soins et les secours donnés aux maladies honteuses.

# TROISIÈME PARTIE LES CONFRÉRIES

## CHAPITRE PREMIER

LA CONFRÉRIE DU SAINT-ESPRIT ET LA CONFRÉRIE DE LA CROIX

On ne connaît la première de ces associations que par quelques mentions. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'elle existait dès le xve siècle, avait un autel à l'église Notre-Dame et faisait des distributions d'aumônes. La confrérie

de la Croix est plus facile à connaître, car toutes ses archives sont conservées. Elle fut fondée en 1579 par le P. Ed. Auger S. J. et approuvée la même année par bulle du pape et arrêt du parlement de Dole. Analyse des statuts de la confrérie. Elle est installée dans l'église de Saint-Georges. En 1776 elle acquiert une maison voisine de Mme de Reculot. Elle distribue des secours aux prisonniers, enterre les pauvres, assiste les condamnés, met en apprentissage les enfants pauvres, aide les pauvres honteux et dote des jeunes filles pauvres. Ses ressources consistent soit en biens fonds, soit dans les cotisations des membres ; aperçu du recrutement de la confrérie ; état de ses finances. M. de Mesmay institue en 1730 la confrérie de la Croix pour héritière, à diverses conditions; ses héritiers font casser en 1750 ce testament, au mépris de toute justice. La confrérie est supprimée en décembre 1792, mais une commission municipale administre les biens et continue les œuvres. La ville s'oppose à la vente des fonds de la confrérie, et ces biens sauvés deviennent le patrimoine du bureau de bienfaisance. Seule l'église Saint-Georges, vendue en l'an IV, a disparu et a été démolie au début du siècle.

# CHAPITRE II

LES CONFRERIES DE METIERS

Il y avait à Dole de nombreuses confréries de métiers qui entrent bien dans le cadre de notre étude, car c'étaient de véritables sociétés de secours mutuels. Liste de ces associations. A titre de type, brève étude sur les confréries des vignerons (Saint-Vernier) et des corroyeurs (Saint-Crépin). Ces associations secourent les membres pauvres ou malades, les font enterrer s'ils meurent sans ressources, les réconcilient s'ils ont une difficulté et font en commun pour les confrères malades, et à leur profit, les travaux qu'ils avaient à faire.

# QUATRIÈME PARTIE

ROLE ADMINISTRATIF DU PARLEMENT ET DU CORPS DE VILLE DANS L'ASSISTANCE PUBLIQUE

# CHAPITRE PREMIER

LES ÉDITS DU PARLEMENT

Le parlement de Dole au xvre siècle est à la fois cour de justice et corps administratif presque souverain; ses édits touchent à tous les points de l'administration. Étude bibliographique sur les divers recueils des édits et ordonnances de cette cour. En matière d'assistance publique, le Parlement établit une taxe sur les riches pour la nourriture des pauvres, l'obligation pour les maîtres d'employer, en cas de besoin, les ouvriers sans travail, moyennant un salaire suffisant, et, pour les villes, d'employer ceux qui ne peuvent trouver, même ainsi, de l'emploi, à des travaux d'utilité publique, et édicte enfin pour les communautés l'obligation de nourrir à leurs frais ceux de leurs pauvres que l'âge ou les infirmités rendent incapables de travailler.

# CHAPITRE II

L'OEUVRE DU MAGISTRAT

Le conseil de ville de Dole, pour mettre à exécution les édits du Parlement, fait établir des rôles des pauvres, expulse les pauvres étrangers, parfois en leur donnant des secours, châtie les faux pauvres, fait travailler les pauvres valides, distribue des secours aux pauvres infirmes ou incapables de travailler et accorde s'il y a lieu les permissions de mendier. On établit pour les pauvres un grenier à blé. Les ressources pour ces œuvres viennent du « Gect ou Impôt des pauvres » que l'on lève sur tous les habitants, proportionnellement au revenu, par taxe arbitraire, et sans privilèges. Un médecin, payé par la ville dès le xvre siècle, visite gratuitement les pauvres malades. Les guerres du xvire siècle bouleversent toute cette organisation que la création de l'hôpital général vient remplacer en 1698.

# CHAPITRE III

LA CHARITÉ DE DOLE ET L'HÔPITAL GÉNÉRAL

La ville, s'attribuant un projet du marquis de Broissia, fonde, avec l'approbation de l'intendant Desmarets de Vaubourg, un hôpital général, en 1698. Le projet, vivement attaqué, est favorablement accueilli par le roi qui accorde au nouvel établissement de nombreux privilèges. On installe les enfants pauvres placés à la Charité dès le mois de septembre, provisoirement à l'ancienne maison de ville, puis rue Nicqueney et enfin dans un bâtiment spécial élevé dès 1706, habité dès 1712 et achevé en 1760. Les donations se multiplient et l'établissement devient très prospère. La maison est administrée par un conseil composé de députés des corps administratifs, ecclésiastiques et judiciaires. Elle est dirigée d'abord par un personnel laïc puis par des sœurs de Saint-Charles de Nancy. La Charité distribue des secours à toutes les misères. Particulièrement, elle fait travailler des enfants pauvres et leur apprend des métiers; fonctionnement de ses ateliers. La maison, ruinée par la Révolution, est rattachée à l'administration des hospices de Dole et relevée par les soins des Ursulines de Dole; les orphelins disparaissent bientôt faute de ressources, de même que les distributions de secours qui sont réservées au bureau de bienfaisance; la Charité n'est plus qu'un orphelinat de filles.

# CINQUIÈME PARTIE

L'INITIATIVE PRIVÉE — LES PARTICULIERS LES COUVENTS — LES DAMES DU BOUILLON ET LES SŒURS DE SAINT-CHARLES

Mention du zèle charitable de quelques particuliers à différentes époques. Manière dont les couvents distribuent leurs aumônes; ils donnent « le potage » aux pauvres à certains jours chaque semaine. Les Cordeliers semblent par divers faits être au nombre des intermédiaires les plus ordinaires entre les particuliers et les pauvres. Quêtes pour les captifs d'Orient. Dès 1611 nous voyons les dames de qualité de la ville assemblées en réunion charitable visiter les malades, réconcilier les ménages désunis, distribuer des remèdes, et surtout faire chaque jour de la soupe pour les pauvres. En 1769 elles se font suppléer, ou au moins aider par des sœurs de Saint-Charles de Nancy que l'on appelle, à Dole, du nom donné jadis à la Société des dames, les dames du Bouillon. M<sup>me</sup> de Broissia, chanoinesse de Poussay, donne une maison pour loger les sœurs. Cet établissement traverse intact la Révolution. Il a toujours été essentiellement privé et n'a jamais eu ni subsides ni direction officielle.

# SIXIÈME PARTIE ŒUVRES D'INSTRUCTION

# CHAPITRE PREMIER

LES BOURSIERS DU COLLÈGE

Les fondations du chancelier de Carondelet, de M. Huot d'Ambre et de M. Frédéric Garnier de Falletans n'ap-

partiennent pas, pour divers motifs, à notre sujet, bien qu'au premier regard il semble qu'on aurait dû les y admettre. En 1575, Pierre Froissard, président du parlement de Dole, fonde au collège de Dole six boursiers. Ses frères exécutent cette fondation. On élève un bâtiment pour loger les boursiers. Cette fondation perd bientôt son individualité dans le collège dont les Jésuites viennent de prendre la direction. Il en est de même d'une fondation analogue, pour un boursier, faite en 1612 par le procureur Ive Willon.

# CHAPITRE II

LES URSULINES NON CLOITRÉES DU COMTÉ DE BOURGOGNE

A la fin du xvie siècle, on constate un mouvement important de fondations de congrégations enseignantes. Mère Anne de Xainctonge, née à Dijon en 1567, vient fonder à Dole une congrégation non cloîtrée, suivant la règle de saint Ignace, pour l'instruction gratuite des filles. Après de nombreux obstacles, la congrégation est fondée en 1606 et se répand en Franche-Comté et en Suisse. La fondatrice meurt en 1621. On a ouvert une information pour sa canonisation et la cause, arrêtée par divers accidents, semble près d'aboutir.

La règle reçoit bientôt d'éclatantes approbations. Programme d'enseignement pour les enfants et les adultes. La communauté des Ursulines de Dole se construit un couvent près du collège des Jésuites, en face de l'hôtel des Monnaies; elle acquiert une part de la seigneurie de Choisey. La Révolution chasse les Ursulines et vend leur maison; la congrégation est reconstituée dès 1801.

# CHAPITRE III

#### LES ORPHELINS DE BROISSIA

Jean Ignace Froissard de Broissia, chanoine, grand chantre de Besançon et abbé de Cherlieu, fonde en 1689, par testament, un séminaire de boursiers nobles et non nobles à Dole. Son testament, publié en 1694, est cassé par arrêt du parlement de Besançon, à charge pour ses héritiers de donner 100.000 francs de Comté pour la fondation du collège projeté. On construit pour les orphelins, dès le début du xviiie siècle une spacieuse maison, rue des Chevannes. Mobilier, revenus et règlements de la maison. Les boursiers sont nommés par les héritiers du fondateur; ils suivent les cours au collège de l'Arc dirigé par les Jésuites. La maison est administrée par deux prêtres séculiers; pour augmenter les revenus, elle reçoit aussi des pensionnaires. La Révolution essaye de désorganiser la maison, mais le désordre n'est que temporaire et l'œuvre a peu à souffrir de la tourmente.

#### CHAPITRE IV

#### LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

M. de Mesmay de Mailley projette d'installer à Dole des frères des Écoles Chrétiennes. M. Broch d'Hotelans accomplit ses intentions dès 1735. Les frères sont installés dans la maison de M. Mesmay, rue des Arènes. La ville encourage la nouvelle institution, qui devient vraiment une école municipale et donne gratuitement l'instruction aux petits garçons. La fondation de M<sup>me</sup> Loys complète celle de M. de Mesmay. On reconstruit les bâtiments qui sont bénits le 6 mai 1789. La Révolution détruit cette œuvre, mais la maison échappe à la vente des biens nationaux et la ville y rappelle les frères dès 1801.

# SEPTIÈME PARTIE ŒUVRES DE RELÈVEMENT

# CHAPITRE PREMIER

SECOURS AUX PRISONNIERS

Les règlements édictés par le Parlement montrent la plus grande sollicitude pour traiter le mieux possible les prisonniers: les prisons doivent être propres, la nourriture des prisonniers est soigneusement réglée; on ne les prive même pas (et cela sans permission spéciale) de voir leur femme; on les préserve de toute méchanceté de la part du geôlier ou des autres détenus. La confrérie de la Croix leur fait fréquemment des exhortations, fait blanchir leur linge et chauffer leur prison en hiver.

# CHAPITRE II

LE REFUGE

Il ressort de plusieurs faits que la charité envers les femmes de mauvaise vie semblait œuvre inutile aux Dolois du xvie et du xviie siècle. Cependant la présence d'une garnison et la corruption des mœurs obligent en 1723 à créer un refuge ou maison de pénitence. Cette œuvre, dirigée par des religieuses non cloîtrées d'une congrégation spéciale, reçoit aussi des pensionnaires. Des lettres patentes de 1752 transforment l'établissement, malgré les protestations de la ville, en maison de force. On construit des bâtiments spéciaux. Durant la Révolution, le refuge devient la prison pour les femmes « suspectes ». Le refuge disparaît et, dès 1801, les bâtiments sont affectés à la prison d'arrondissement.

PIÈCES JUSTIFICATIVES
ATLAS DE FIGURES ET DE DOCUMENTS